



Le 23 mai 2018/BF/cp

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 28 MARS 2018

Corps professoral

Mmes C. Kaddous, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden, MM. B. Sträuli, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes I. Martin-Rivara, J. Muheim, M.-L. Velasco, M. C. Marquet (vice-président).

Corps des étudiants

Mmes K. Acosta Barboza, O. Batbuyan (présidente), M. V. Moret.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Taboada Barreiro.

Assistent avec voix consultative

M. B. Foëx, doyen, Mme C. Gidari Wassmer, conseillère aux études.

Excusés

Mme Bita Bertossa, conseillère aux études, MM. D. Gfeller, administrateur, M. Hottelier, N. Levrat.

Procès-verbal

Mme C. Peiry Krähenbühl.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017

Mme C. Gidari relève que Mme B. Bertossa s'était excusée. Mme K. Lempen indique s'être également excusée.

Le Conseil participatif approuve le procès-verbal par 13 voix favorables et 1 abstention.

Mme O. Batbuyan signale avoir procédé à un changement de nom ; elle se nommera à l'avenir O. Seuret.

2. Modifications du règlement et du plan d'études du Master in International Dispute Settlement (MIDS)

La prof. L. Boisson de Chazournes présente le point.

Le MIDS est l'un des masters conjoints de la Faculté de droit et l'IHEID. Ce programme fêtant ses 10 ans en septembre 2018, l'occasion est donnée de faire le point de situation en termes de charge de travail, en le comparant aussi bien à des diplômes similaires qu'à ce qui est proposé à l'IHEID.

Aussi, après avoir examiné le temps de travail requis par les différents cours offerts, conjugué à la prise en considération, à la requête des étudiants, du stage, il est proposé de modifier le plan d'études et le règlement du MIDS pour passer de 65 à 90 crédits, selon les modalités suivantes :

- Les étudiants peuvent remplacer un cours à option par un stage au sein d'une étude d'avocats ou d'une autre organisation spécialisée en règlement des différends.
- Ils participent au moins à quatre ateliers spécifiques.
- Ils participent à une ou deux conférences/congrès scientifiques.
- Les étudiants peuvent demander des dérogations à la durée de leurs études pour accomplir un stage lié aux études. L'éventuelle prolongation accordée ne peut pas excéder deux semestres au maximum.
- La durée des études et de deux semestres au minimum et de quatre semestres au maximum.

Quelques corrections mineures sont en outre proposées.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité les modifications du plan d'études et règlement du MIDS telles que présentées aux pages 12 à 15 du document.

3. Nouveau cours à option de maîtrise au semestre de printemps 2018 (cours bloc donné en mai) intitulé « Chinese Banking and Financial Law », prof. invité Rui Guo de l'Université de Renmin

Le prof. C. Bovet présente le point.

Il précise en premier lieu que ce cours bloc aura lieu du 7 au 18 mai 2018.

En préambule, le prof. C. Bovet rappelle, dans le cadre de relations privilégiées établies depuis 2011 entre les Universités de Renmin University of China à Pékin et de Genève, qu'il est possible d'obtenir chaque année certains fonds qui sont mis au concours par les deux universités. Pour les années 2017 à 2020, des fonds ont été obtenus pour un projet qui vise à une étude comparée entre le droit suisse et le droit chinois dans le domaine de la réglementation bancaire et financière ; un colloque entre les deux universités s'est tenu en décembre 2017.

Des fonds ayant été libérés tout récemment - ce qui explique la raison pour laquelle la demande n'est soumise qu'aujourd'hui -, il est possible d'offrir en outre aux étudiants de la Faculté de droit un cours en droit bancaire et financier chinois. Ce cours sera donné par M. GUO Rui, professeur de droit commercial et bancaire à l'Université de Renmin, et comme le démontre le descriptif, l'accent sera mis sur les aspects liés aux FinTech.

Le prof. C. Bovet précise les horaires, la forme de l'évaluation de même que le mode d'inscription au cours et aux examens.

Il souligne enfin que ce cours est ouvert à des auditeurs extérieurs à l'Université, notamment à des avocats et juristes bancaires.

Comme cet enseignement ne figure pas au plan d'études 2017-2018, différents canaux seront utilisés pour l'annonce : a) rubrique « Actualités » du site de la Faculté de droit ; b) par l'entremise de la prof. A. Darbellay lors de son séminaire « Droit du marché international des capitaux », au travers du cours « International Enforcement in Financial Markets » du prof. U. Zulauf ainsi que lors du cours « Droit des marchés et intermédiaires financiers » du prof. C. Bovet ; c) annonce à tous les étudiants via Uniliste.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité ce nouveau cours à option de maîtrise.

4. Attestation de crédit pour l'enseignement d'Introduction aux droits de l'homme dispensé dans le cadre de « InZone »

La prof. M. Hertig Randall présente le point.

Il est proposé de reconnaître, avec 3 crédits, le cours « Introduction aux droits de l'homme » dispensé dans le cadre du programme « InZone » de l'Université de Genève auquel participe la Faculté de droit.

La prof. M. Hertig Randall rappelle que ce programme a débuté en 2005. Initialement focalisé sur l'interprétation, à savoir la formation à Genève, par la Faculté de traduction et d'interprétation, de personnes agissant en qualité d'interprètes dans des situations humanitaires difficiles, « InZone » a dans un deuxième temps poursuivi son expansion sous forme de cours purement en ligne, en collaboration avec le CICR. Depuis 2010, la forme du projet couple la formation à distance et la formation présentielle.

Les cours sont dispensés dans trois camps de réfugiés, deux au Kenya et un en Jordanie.

Le programme est rattaché au GSI.

L'Université de Genève offre trois cours : un par la Faculté de théologie, un par la Faculté de médecine. La Faculté de droit offre quant à elle le cours « Introduction aux droits de l'homme ». La prof. M. Hertig Randall détaille le déroulement de l'enseignement ainsi que le contexte difficile des conditions sur place relatées par Mme D. Carron, chargée de cet enseignement au Kenya et dont le dévouement est salué.

Les examens oraux revêtent le même format qu'à l'Université de Genève.

A l'image de la pratique suivie par la Faculté de théologie, la prof. M. Hertig Randall propose de reconnaître que le cours dispensé par la Faculté de droit soit validé par 3 crédits « d'exportation » (à savoir des crédits qui ne sont pas reconnus par l'Université de Genève). Cette reconnaissance serait aussi un signe de valorisation de l'effort fourni par ces étudiants fortement motivés et confrontés à de nombreux obstacles.

Elle précise enfin que la question du statut, de l'encadrement et de la reconnaissance académique des enseignements dispensés dans ce programme est actuellement en discussion au Rectorat. Un « Certificate of Open Studies (COS) » pourrait être attribué.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité la reconnaissance de 3 crédits, dits « crédits d'exportation ».

5. Plan d'études 2018-2019

Mme C. Gidari Wassmer présente le point.

Le projet de plan d'études 2018-2019 pour le cursus de baccalauréat n'a pas subi de grandes modifications en ce qui concerne les enseignements obligatoires. A la demande du CPF, l'offre pour les cours à option a été enrichie.

Quant aux programmes de maîtrise, il est signalé l'introduction d'un cours fondamental de maîtrise en droit économique intitulé « Surveillance des banques et établissements financiers », enseigné auparavant sous forme de cours à option. Ces programmes disposent également d'une large palette d'enseignements à option, dont certains en anglais, nécessaires pour le certificat de droit transnational dans sa version anglaise. L'intitulé de certains séminaires demeure à confirmer d'ici le mois de mai (de même que, parfois, le nom de l'enseignement responsable).

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité le plan d'études 2018-2019.

6. Rapport partiel 2017 de la Commission de la planification académique

Le prof. S. Marchand présente le point.

Le rapport initial de la Commission de planification relatif à l'ouverture d'un poste en droit pénal international avait semblé un peu trop restrictif au Département de droit pénal et il est également apparu que ce poste pouvait le cas échéant être porté à 75%, ce qui du point de vue des contraintes budgétaires était envisageable. Pour ce double motif, la COPLAN a rédigé un rapport complémentaire avec trois principes qui en ressortent :

1. La COPLAN souhaite offrir à la commission de nomination un pouvoir d'appréciation aussi large que possible, raison pour laquelle le descriptif du poste a été rédigé de façon très ouverte ;
2. La COPLAN souhaite que cela reste néanmoins un poste de droit pénal international, cet aspect d'internationalité étant important pour la Faculté de droit ;
3. La COPLAN est tout à fait favorable à une ouverture du poste tant à 50% qu'à 75% en fonction des candidatures qui auront été reçues, laissant cette question à l'appréciation de la commission de nomination.

Le prof. B. Strauli relève que ce rapport complémentaire convient tout à fait au Département de droit pénal.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité le rapport partiel 2017 de la Commission de la planification académique.

7. Répartition et respect du temps de thèse des assistants-doctorants

M. C. Marquet présente le point.

M. Marquet relaie un souci partagé par plusieurs assistants sur le respect de la répartition du temps de travail entre thèse (40%) et assistantat (60%). Il souligne ne pas vouloir clouer de professeurs au pilori ni aller au conflit mais simplement relever des problèmes existants.

Un tiers des assistants serait concerné (estimation) et les sources sont multiples, notamment : a) non conscience/prise en compte du temps de travail, b) activités que le professeur pourrait régler directement, c) tâches non académiques (édition, courses), d) urgences académiques (manque d'anticipation), e) vacances (prises non sur les semestres mais sur les vacances scolaires, à savoir sur le temps de thèse).

Il propose les suggestions suivantes :

- Rappel de l'existence de cette répartition du temps de travail au Collège du corps professoral ;
- Encourager les professeurs, lors de l'engagement de nouveaux assistants, à prévoir le déroulement de l'organisation de la semaine, avec la flexibilité qui s'impose en période d'examens et de stress ;
- Augmenter si nécessaire le nombre de secrétaires pour des tâches administratives.

Le doyen rappellera au Collège des professeurs l'article 149, alinéa 3 du règlement sur le personnel de l'Université, selon lequel l'assistant dispose d'au moins 40% de son taux d'activité pour la préparation d'une thèse de doctorat ou pour préparer d'autres publications scientifiques.

Hors renouvellement de mandat et afin de permettre l'évaluation de la charge de travail, il est suggéré d'effectuer des points de situation réguliers sur l'avancement de la thèse, plus fréquents au début du processus et plus espacés en deuxième partie de thèse.

Le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche attend volontiers un retour à l'issue de la prochaine séance du Collège du corps professoral.

8. Journal des étudiants

Mme K. Acosta Barboza fait part de la sortie prochaine du « Journal des Etudiants » qui présentera de manière générale le déroulement de la première année d'études ; l'accent sera mis sur les conseils et techniques de révision pour chaque matière. Ces aspects ont été relevés dans le cadre d'un sondage effectué auprès de 150 étudiants par deux membres de Pôle politique.

Le journal, à l'étude pour une éventuelle version imprimable, sera tout d'abord mis en ligne sur le site de l'AED. La parution d'une nouvelle édition pourrait être renouvelable l'an prochain, dépendant des retours d'un sondage qui sera effectué en temps opportun.

Le « Journal des Etudiants », dans sa version finale, sera présenté par les deux membres de Pôle politique au prochain Conseil participatif de la Faculté. Ni censure ni validation ne sera opérée à cette occasion.

9. Divers et communications

Aucun point n'est relevé.

La séance est levée à 15h15.